

**MAIRIE de  
25230 DASLE**

☎ 03.81.34.36.14  
mairie.dasle@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU DOUBS**

**Commune de DASLE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
RELATIVE À LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
DE LA COMMUNE**

La commune de Dasle informe ses administrés et toutes les personnes qui peuvent être intéressées qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dasle pour une durée de 31 jours du lundi 10 février 2020 à 9 heures au mercredi 11 mars 2020 à 17 heures 30.

Cette enquête publique est ouverte par arrêté du Maire du 10 janvier 2020.

Monsieur René BAILLY exerçant la profession d'Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat en retraite a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert par Monsieur le Maire, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés et consultables à la Mairie de Dasle pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles,
- par correspondance à l'adresse suivante : Monsieur le Maire - 15 rue Centrale - 25230 Dasle,
- par courriel à l'adresse suivante : [revisionplu.mairiedasle@orange.fr](mailto:revisionplu.mairiedasle@orange.fr)
- en ligne sur le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/1889>

Le Commissaire Enquêteur tiendra des permanences en mairie, salle du Conseil Municipal aux dates et heures suivantes :

- 10/02/2020 de 14 heures 30 à 17 heures 30,
- 22/02/2020 de 9 heures à 12 heures
- 11/03/2020 de 14 heures 30 à 17 heures 30

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée au Préfet du département du Doubs et au Président du Tribunal Administratif de Besançon. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site internet de la commune : [www.mairie-dasle.fr](http://www.mairie-dasle.fr)

**Le Maire, M. Stéphane GRICOURT,**